

“Tu sais bien que ceux qui s’aiment ne doivent pas rester ainsi séparés, sans jamais pouvoir se rencontrer”

Djarir, vers 52/672-114/732 in La poésie arabe, anthologie traduite et présentée par René K. Khawam (Phébus).

“Passerelle pour familles en crise...”

Entretien avec Annie SELLERON-PORCEDDA, Directrice de “La Passerelle” à Grenoble *

Propos recueillis par Mohammed SEFFAHI

Ecarts d’identité : “La Passerelle”, qu’est-ce que c’est ?

Annie SELLERON-PORCEDDA : Cela commence à être une longue histoire. Elle commence en 1986, lorsqu’après quatre années de travail comme enquêtrice sociale auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble, je me suis confrontée à des parents qui exerçaient leur droit de visite auprès de leurs enfants dans des conditions épouvantables : dans la galerie marchande, en promenades obligatoires en voiture, faute d’autre toit, au bar comme seul lieu abrité le dimanche...

En Avril 1986, au Congrès d’Angers de l’AFIREM (Association Française d’Information et de Recherche pour l’Enfance Maltraitée), j’ai rencontré Gérard Poussin, psychologue, professeur à l’Université de Grenoble. Il intervenait au Congrès sur le thème de la place du père pour les enfants placée par l’Aide Sociale à l’Enfance de Normandie. Je lui ai proposé le projet suivant : organiser quelque chose pour ces parents (essentiellement les pères à l’époque) qui, après la séparation familiale, ont des difficultés à rencontrer leurs enfants dans des grandes villes.

En Mars 1987, nous déposons les statuts de l’association qui avait pris le nom de “La Passerelle”. Nous avions le projet de servir de passerelle entre les membres des familles, entre deux moments de la vie. Nous avions deux objectifs : maintenir le lien enfant-parent, soutenir les parents dans leur parentalité d’où rapidement le travail de médiation familiale. C’est ensuite au Québec, après Paris — à l’Ecole des Parents et des Educateurs — que j’ai croisé le chemin des médiateurs familiaux.

Mais l’association ne pouvait vivre que sous un toit. Nous avons cherché pendant plusieurs mois, et dès la fin décembre, la vice-présidente du CCAS de la ville de Grenoble nous proposait un pavillon de type F7 dans un quartier populaire. Après quatre mois de travaux, “La Passerelle” ouvrait ses portes en Mai 1988. Depuis, chaque week-end de l’année et les jours fériés, elle reçoit les parents en situation de rupture.

L’activité, suivant la courbe exponentielle des divorces, augmentait régulièrement, et nos jours d’ouverture également : le mercredi, le vendredi, le lundi, en fait depuis 1992 chaque jour de la semaine. Cela devenait indispensable pour gérer le travail lié aux familles :

- . les entretiens de conseils conjugaux, familiaux ou juridiques ;
- . les entretiens préliminaires aux droits de visite ;
- . les visites du lieu par les enfants ;
- . les entretiens privés avec la psychologue pour les enfants en difficulté dans leur relation avec le parent dont ils sont séparés (père ou mère) ;
- . les entretiens de suivis pour les parents soucieux de faire évoluer l’organisation des visites ou contraints à la suite d’un non respect du règlement intérieur.

A ce jour, près de deux cents familles bénéficient d’un service dans notre association, chaque mois, à raison de la moitié par quinzaine. C’est à dire : deux cents pères, deux cents mères, près de quatre cents enfants qui passent à l’association mensuellement.

E. d’I. : Qui vient à “La Passerelle” ?

A.S. : Tout parent en situation de rupture familiale. Par effet statistique, nous recevons plus de pères que de mères (qui se voient attribuer l’hébergement principal de leur enfant à 85%). Ils viennent de toutes les catégories sociales. Il est vrai que parfois, nous avons une majorité de parents en grandes difficultés sociales liées à des problèmes de santé mentale concomitants ou non à la rupture. La crise familiale peut toucher tout un chacun, surtout si cette famille est très isolée, comme il se trouve dans des agglomérations importantes comme Grenoble. Cependant, si une famille a des moyens financiers pour y faire face, cela sera souvent plus facile à résoudre.

En ce qui concerne les enfants, ils sont jeunes, moins de six ans pour les deux tiers. La maison est un lieu privilégié pour les petits. Elle est organisée à l’image de la maison familiale et c’est pour cela qu’elle ne plaît pas à certains parents.

E. d’I. : Quels parents par exemple ?

A.S. : Par exemple les pères maghrébins à qui on a suggéré ou imposé, par décision de justice, de venir à l’association pour avoir de l’espace et/ou un coup de main pour l’accompagnement de leurs enfants. En effet, leur projet de vie en tant que pères est justement différent de l’ambiance “domestique” de la maison : ils veulent voir leurs enfants comme ils le souhaitent, à certaines conditions (quelques heures, pour une activité précise, dans leur

famille si elle a pu s'installer en France...). Ils veulent aussi se confronter à leur ex-épouse ou concubine à qui ils ne pardonnent pas la rupture.

La difficulté de ces pères d'origine étrangère, nous l'avons rapidement cernée, d'autant qu'ils se confrontent à de multiples problèmes :

- . la solitude (en perdant le domicile familial),
- . les problèmes financiers (l'appauvrissement après une séparation, surtout pour les familles nombreuses),
- . "l'envahissement" des professions sociales et juridiques par le sexe féminin (trahis par leur femme, ils se voient contraints par d'autres femmes). C'est souvent une femme magistrat qui va les recevoir au Tribunal, une Avocate qui va plaider, une assistante sociale qui va gérer la situation familiale, etc.
- . la difficulté à gérer les gestes du quotidien à caractère domestique (repas, toilettes, couchers) des enfants surtout lorsqu'ils sont petits.

E.d'I. : Comment travaillez-vous avec ces pères ?

A.S. : Nous nous sommes battus pour obtenir un soutien du Fonds d'Action Sociale, et financer le poste d'un collaborateur d'origine maghrébine. Au cours d'un entretien, lorsqu'une personne souffre ou se passionne, c'est la langue maternelle qui revient. Si cette personne est reçue par quelqu'un qui connaît sa langue, elle sera plus confiante. La seconde dimension concerne la connaissance et l'application de nos lois. Les lois concernant le droit de la famille sont différentes selon les pays. Elles sont donc parfois difficilement acceptables pour certains pères très traditionnels et soucieux de leur autorité. Lorsque notre collègue leur explique la décision de justice, cela les aide à comprendre.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la violence qui précède ou accompagne parfois ces situations de rupture. Dans notre règlement intérieur, il est clairement noté qu'aucune violence ni menace ne sont tolérées dans notre maison. Cela est rappelé par notre collaborateur maghrébin et c'est préférable pour la dignité de chacun.

E.d'I. : Comment fonctionnez-vous ?

A.S. : Depuis l'ouverture, notre réseau est basé sur le réseau des travailleurs sociaux et des associations ; les relations personnelles et les médias ; les partenaires juridiques. A l'origine les magistrats du Tribunal de Grande Instance ont accompagné l'association — le Président est membre associé — mais nous souhaitons être indépendants. Cependant, après six mois d'activité, les juges des affaires familiales (affaires matrimoniales à l'époque) nous demandaient de leur servir de lieu d'exercice du droit de visite pour quelques cas difficiles... et il est difficile de dire non à un magistrat !

Peu à peu, des familles sont venues dans notre association avec l'inscription dans la décision de justice (ordonnance de non conciliation — O.N.C. — ou jugement) de "La Passerelle" qui devient passage obligé pour elles, mais elles restent encore minoritaires.

E.d'I. : Pourriez-vous nous parler de ce "passage" dont vous parlez ?

A.S. : Le premier service pour ces "familles en crises", c'est "l'échange", terme un peu marchand certes, mais symbolique de ce que nous voyons et de ce que vivent certains enfants ! Des parents "qui ne veulent plus se voir" où "ne peuvent plus se voir" passent par l'association à l'aller comme au retour, ainsi qu'à chaque période de vacances. Pour l'enfant, "la Passerelle" sert d'espace de liberté et de soutien à un moment difficile qui se répète quinzaine par quinzaine. Pour les parents, cela leur donne un lieu de sécurité, de réassurance, de paroles possibles.

E. d'I. : Pourriez-vous revenir sur l'aspect "médiation" dont vous parliez tout à l'heure ?

A.S. : Nous en parlons effectivement souvent. Nous avons pu observer combien cela était douloureux pour un enfant de voir que ses parents ne communiquaient pas... au point de ne pas pouvoir se voir au sens premier du terme ! Nous pensons qu'il est important que des parents aient un minimum de communication pour leur enfant.

Mais nous savons également qu'il y a des parents qui ne doivent se rencontrer sous aucun prétexte, des parents auquel nous ne proposerons jamais de travail de médiation. Seul l'application stricte de la décision de justice est nécessaire.

E.d'I. : Et l'aspect "hébergement" ?

L'hébergement est le service le plus original de "La Passerelle". Il offre la possibilité à des parents et à leurs enfants de séjourner dans la maison le temps du week-end ou des vacances (séjours variés : de trois jours à quinze jours). Ces parents viennent essentiellement de loin ou séjournent en foyer ou chez des parents et ne peuvent recevoir leurs enfants (surtout pour les familles nombreuses).

Cette vie familiale met de l'ambiance dans la maison et alimente l'espoir de certains parents contraints, par décision de justice, de ne venir que quelques heures (les mercredi, vendredi, samedi, dimanche). Le lieu sert d'accompagnement pour certains parents en grande difficulté et de protection pour des enfants qui ont pu subir des violences. Nous l'appelons "accueil de jour".

"La Passerelle", en prenant "de l'âge", apprend surtout à affiner les questionnements et satisfaire ceux qui lui demandent un service. La complexité des familles impose une réponse originale à chacun, où... une non-réponse ! Nous nous attachons à y travailler. Notre équipe reste modeste, peu différenciée au niveau de ses fonctions, ayant créée entièrement ses pratiques et continue à évoluer.

La Passerelle - 51, rue des Eaux Claires 38000 GRENOBLE

Tel : 76 21 99 75.

*** La Passerelle -51, rue des Eaux Claires 38000 GRENOBLE**

Tel : 76 21 99 75.